



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 2931

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conditions dans lesquelles est organisé l'examen du permis de conduire et sur les délais d'attente qui en résultent pour un grand nombre de candidats. Le délai moyen d'attente avant nouvelle présentation des candidats ayant échoué une première fois est de quatre mois et peut atteindre le double dans certains départements. D'une part le nombre d'examineurs paraît limité au regard du nombre de candidats et d'autre part le nombre de places d'examen attribuées aux écoles de conduite suit, pour la partie théorique, le nombre de candidats reçus et évolue, pour la partie pratique, avec le nombre de nouveaux candidats à faire passer. Dans les deux cas, les candidats ayant échoué une première fois sont désavantagés et leur attente varie de façon inégale suivant les départements. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2931

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5269

Question retirée le : 11 septembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)